

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Gérard CAPBLANQUET, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Vanessa SEVEL BECART, Joël TOURNIER, Gaël TOUYA.

Absentes excusées : Sophie BEAUNE, Hélène CHOMETTE, Aurélie GOSSET

Date de la convocation : 05/03/2022

Secrétaire de séance : Pierre-Jean DE MORGAN

Ordre du Jour :

- 1 – Soutien en faveur de la « Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France »
- 2 – Aide d'urgence aux populations victimes du conflit en Ukraine
- 3 – Convention d'occupation du domaine public avec « 0 cocoon de Nat » et « Lily vadrouille »
- 4 – Informations diverses
- 5 – Questions diverses

1 – Soutien en faveur de la « Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France » :

Monsieur le Maire présente en séance la candidature d'un jeune administré au concours « *Un des Meilleurs Apprentis de France 2022* ».

L'association des diplômés « Meilleurs Ouvriers de France » sollicite auprès des mairies de résidence des candidats, une participation de 50 € par candidat afin d'organiser ledit concours.

Après discussion, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, d'accorder une participation de 50 € à l'association des « Meilleurs Ouvriers de France ».

Délibération n°02-22

2 – Aide d'urgence aux populations victimes du conflit en Ukraine :

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux le versement d'une aide financière à la population ukrainienne face au conflit qui sévit actuellement dans leur pays.

Monsieur le Maire expose qu'il existe un Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) spécifiquement dédié aux collectivités qui désirent apporter un soutien financier aux victimes de crises humanitaires, garantissant ainsi la gestion des fonds dans l'aide humanitaire d'urgence.

FACECO est un fonds de concours géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le versement de 1 000€ pour l'aide aux victimes ukrainiennes.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de donner un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire et de procéder au versement de la somme de 1 000€ au FACECO.

Délibération n°03-22

3 – Convention d'occupation du domaine public avec « 0 cocoon de Nat » et « Lily vadrouille » :

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que deux commerces ambulants ont pris place au centre du village ; il s'agit d'une coiffeuse « 0 cocoon de Nat » et d'une épicerie bio « Lily vadrouille ».

Monsieur le Maire souhaite leur établir une convention d'occupation du domaine public sans aucune compensation financière.

Après discussion, les conseillers municipaux décident de valider la proposition de Monsieur le Maire.

4 - Informations diverses :

*Suite à l'accord pour le versement d'une aide d'urgence aux populations victimes du conflit en Ukraine, Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux un administré qui s'est porté volontaire auprès de la préfecture de la Haute-Garonne pour l'accueil de réfugiés dans son logement ; cette personne prend la parole et soumet à l'assemblée le souhait que la population mariclarine s'associe à elle pour l'aider dans son accueil par le don de produits de première nécessité en organisant une collecte locale ou une aide humaine.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs familles se sont portées volontaire pour l'accueil de réfugiés ukrainiens.

*Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un nouveau médecin va rejoindre le cabinet médical ; il est nécessaire de prévoir un agrandissement du bâtiment en rajoutant un nouveau module d'algéco : accord donné à Monsieur le Maire pour l'agrandissement du cabinet médical.

*Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion qui est déroulé à la mairie de Saint-Elix concernant la facture de cantine, toujours en instance ; une demande d'annulation a été demandée.

*Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un administré a demandé que soit validé le nom de « Taxi mariclarin » son projet de transport de personnes, en cours d'élaboration.

Après discussion, les conseillers acceptent le nom de « Taxi mariclarin ».

*Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers qu'un achat d'équipement de sonorisation a été réalisé pour la salle des fêtes.

*Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'est officialisé le choix de 3 architectes pour la construction de la future maison de santé ; une entrevue de chaque architecte sera organisée prochainement pour le choix définitif.

*Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'il a mis en demeure ENEDIS pour la réfection des chemins de la fontaine et Saint-Martin.

5 – Questions diverses :

Madame Vanessa SEVEL BECART informe les conseillers municipaux des projets culturels en cours de réalisation : ciné plein air, 60^{ème} anniversaire du foyer rural, course de caisses à savon.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,

La séance est levée à 22h00

Pour copie conforme